

# OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	31 octobre 2023
Délibération N°	05
Date de la convocation	20 octobre 2023
Objet	3.2 Gigean - Ancienne gendarmerie - Vente des locaux de la PMI au Département de l'Hérault, réalisés dans le cadre d'une opération immobilière constituée par ailleurs de 35 logements collectifs sociaux, 8 villas SPLA et un local professionnel

L'an deux mille vingt-trois le trente-et-un octobre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

### PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Jérôme CAPDEVIELLE, Christophe DESTAING-SNIATECKI, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Jacques RIGAUD, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT Administrateurs, et MMES, Clémence ARTIERES, Roselyne PESTEIL, Laure TONDON, Valérie REYNES, Administratrices

### ABSENTS EXCUSES :

Manar BOUIDA  
Auguste CHOMEL  
Alain COMBES,  
Régine ILLAIRE  
Anne VAN DEN BROECK

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à M VINCENT)  
Véronique CALUEBA (pouvoir à MME PESTEIL)  
Nicole MORERE (pouvoir à MME TONDON)  
Christine MULA (pouvoir à M GAUDY)  
Serge RABINEAU (pouvoir à M FERRANDO)  
Patricia WEBER (pouvoir à M GAUDY)

\*\*\*\*\*

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20231031-20231031-05-DEV-DE  
Date de télétransmission : 02/11/2023  
Date de réception préfecture : 02/11/2023

## Délibération N° 05

Objet : 3.2 -GIGEAN - - Ancienne gendarmerie - Vente des locaux de la PMI au Département de l'Hérault, réalisés dans le cadre d'une opération immobilière constituée par ailleurs de 35 logements collectifs sociaux, 8 villas PSLA et un local professionnel

Le 31 octobre 2023,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants.

Vu la délibération n°07 du 30 juin 2020 décidant l'aménagement de la parcelle de l'ancienne gendarmerie de Gigean : construction de 35 logements collectifs sociaux, 8 villas PSLA, les locaux de la PMI et un local commercial à destination d'un professionnel ainsi qu'un terrain à bâtir

Considérant l'OAP qui régit le secteur du PLU de la commune de Gigean, dans laquelle s'inscrit le terrain d'assiette de l'ancienne gendarmerie, site sur lequel Hérault Logement est l'opérateur social en charge de réaliser une opération composite formée de logements et de locaux commerciaux,

Considérant que la commune de Gigean a été désignée et par la suite le site de l'ancienne gendarmerie par le Département de l'Hérault pour y accueillir les locaux d'un centre de la PMI (200 m<sup>2</sup>),

Considérant de la possibilité de créer, en RDC du volume construit de la future résidence, les locaux de ce centre PMI conformément aux cahiers des charges fournis par le service des Affaires Foncières et Patrimoine Immobilier du Département de l'Hérault,

Considérant que le prix de la vente tel que décliné à l'article 1 de la présente délibération, a été fixé en prenant en compte les montants réels du marché et les exigences établies par le service des Affaires Foncières et Patrimoine Immobilier du Département de l'Hérault,

**Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

### ARTICLE 1 :

De valider, comme suit, le prix de vente du centre PMI à hauteur de 595 200,00 €TT valant pour les 200 m<sup>2</sup> de locaux incluant les bureaux, salles de soins et d'attente ainsi que le patio et les parties annexes : stationnements extérieurs et garages en sous-sol, de la future résidence à édifier sur la parcelle cadastrée AS 216

CA du 31/10/2023  
DEV & MOA - DB/CS

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20231031-20231031-05-DEV-DE  
Date de télétransmission : 02/11/2023  
Date de réception préfecture : 02/11/2023

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet, notamment le contrat de réservation et l'acte de vente les réitérant.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT DE L'OFFICE

Vincent GAUDY

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Vincent Gaudy', written over a horizontal line.